Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260925-742026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD (25170)

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15
ayant donné procuration : 3
absent excusé : 3
absente : 0
exclus : 0

Date de la convocation
18/09/26

Date d'affichage
28/09/26

Objet de la délibération
Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 74/2026

Séance du 25 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le vingt-cinq septembre à 19h300,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Robert PERSONENI, Jean-Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard MARTINA, Alain LEMOINE, Sophie DE CARVALHO-ESTEVE, Patrick PRUD'HAM, Adeline BOUREE, Julie GARZETTA, Abdessamad KADDOURI, Julien GOUVERNE et Arthur GROSJEAN.

Étaient absents :

Étaient représentées :
Hakima KOCH procuration à Robert PERSONENI
Anne WIDMER procuration à Robert PERSONENI
Séverine DEMAIZIERE procuration à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE
Président de séance : Robert PERSONENI, Maire

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026 a été établi et transmis aux membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026.

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE de COURCELLES-LES-MONTBELIARD (Doubs)

Le Maire,
Robert PERSONENI

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARRERE